

POMPES À CHALEUR ET INSTALLATIONS SOLAIRES

Annexes obligatoires pour les demandes de permis de construire

Les installations de pompes à chaleur (PAC) avec des sondes géothermiques, les PAC eau-eau ou les PAC air-eau posées entièrement ou partiellement à l'extérieur des bâtiments sont assujetties à la procédure simplifiée de demande de permis de construire selon l'article 4e, al. 2, lettre j) du Règlement d'exécution de la loi sur les constructions (RELConstr). Il en va de même de certaines installations solaires thermiques ou photovoltaïques selon la let p) du même article.

En parallèle de la procédure de permis de construire qui se déroule via le portail SATAC (<https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAT/Pages/SATAC2.aspx>), une demande doit être effectuée via le portail GAPE accessible depuis le Guichet Unique, Rubrique Territoire/Installations de production d'énergie (https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SENE/energie/Documents/Justificatifs/GAPE_Aide.pdf).

Afin de renseigner au mieux les requérants, le Service de l'énergie et de l'environnement (SENE) a listé ci-après, les documents à obligatoirement fournir dans les annexes SATAC lors de la demande de permis de construire, selon le type d'installation.

PAC air-eau extérieure

Documents à joindre obligatoirement à la demande dans les annexes SATAC :

- *Formulaire PDF de la demande GAPE*
- *Formulaire Cercle Bruit*
(<https://www.fws.ch/fr/cercle-bruit/>)
- *Liste des éventuelles mesures de protection contre le bruit (caisson, saut-de-loup, etc.) avec leurs caractéristiques*
- *Plan de situation avec l'emplacement de la PAC*
- *Photo de la façade avec indication des locaux à usage sensible au bruit (chambre, bureau, etc.)*

PAC sol-eau

Documents à joindre obligatoirement à la demande dans les annexes SATAC :

- *Formulaire PDF de la demande GAPE*
- *Plan de situation avec l'emplacement des sondes*
- *Coupe géologique prévisionnelle (si l'installation se trouve dans une zone « forage non autorisé sauf dérogation »)*

PAC eau-eau

Documents à joindre obligatoirement à la demande dans les annexes SATAC :

- *Formulaire PDF de la demande GAPE*
- *Demande de concession de prélèvement d'eau, rapport du permis d'étude (relevé géologique du puits, résultat des essais de pompage et impact sur les concessions avoisinantes)*
- *Plan de situation*

Installation solaires thermiques et photovoltaïques

Documents à joindre obligatoirement à la demande dans les annexes SATAC :

- *Formulaire PDF de la demande GAPE*
- *Plan et coupe (détail d'exécution, schéma synoptique) de l'installation solaire*
- *Plan de situation*

Édité par

**Service de l'énergie et
de l'environnement**

Tombet 24, 2034 Peseux

Tél. 032 889 67 30

sene@ne.ch

www.ne.ch/sene